



HAL
open science

GENRE, POLITIQUES SOCIALES ET CITOYENNETÉ : ENJEUX ET RECOMPOSITIONS

Bérengère Marques-Pereira, Roland Pfefferkorn

► **To cite this version:**

Bérengère Marques-Pereira, Roland Pfefferkorn. GENRE, POLITIQUES SOCIALES ET CITOYENNETÉ : ENJEUX ET RECOMPOSITIONS. Cahiers du Genre, 2011, 2, pp.5-19. 10.3917/cdge.hs02.0005 . hal-01292003

HAL Id: hal-01292003

<https://hal.science/hal-01292003>

Submitted on 22 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GENRE, POLITIQUES SOCIALES ET CITOYENNETÉ : ENJEUX ET RECOMPOSITIONS

Introduction

Béregère Marques-Pereira, Roland Pfefferkorn

L'Harmattan | « Cahiers du Genre »

2011/3 HS n° 2 | pages 5 à 19

ISSN 1298-6046

ISBN 9782296139794

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2011-3-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Béregère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn, « Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions. Introduction », *Cahiers du Genre* 2011/3 (HS n° 2), p. 5-19.
DOI 10.3917/cdge.hs02.0005

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions

Introduction

Ce numéro des *Cahiers du Genre* rassemble les principales contributions présentées en septembre 2009 à Paris lors de la journée d'études internationale : *Genre, politiques sociales, citoyenneté*. Cette journée avait pour ambition d'apporter un éclairage nouveau sur les politiques sociales mises en œuvre dans divers pays européens à l'aube du XXI^e siècle, et de ré-interroger, à la lumière des changements intervenus, la notion de *citoyenneté sociale et politique des femmes*. Elle a été organisée en hommage à Jacqueline Heinen, professeure émérite de sociologie à l'Université de Versailles – Saint-Quentin en Yvelines, spécialiste des politiques sociales et familiales en Europe et des questions liées au genre et à la citoyenneté, et qui a assuré la direction des *Cahiers du Genre* depuis sa publication par l'Harmattan en 1997 jusqu'en 2008.

La question du 'sexe des politiques sociales' a été examinée dès le début des années 1990¹. Dans le cadre du réseau international « État et rapports sociaux de sexe », des chercheuses appartenant à plusieurs disciplines ont interrogé les conceptualisations *gender blinded* de spécialistes reconnus travaillant sur la citoyenneté comme Thomas Humphrey Marshall (1992), ou

¹ Voir par exemple l'un des ouvrages fondateurs, en France, de ce champ de recherche ouvert par le réseau international « État et rapports sociaux de sexe » : *Le sexe des politiques sociales*, dirigé par Arlette Gautier et Jacqueline Heinen (1993).

sur l'État-Providence comme Gøsta Esping-Andersen (1990). Elles ont montré le caractère heuristique d'une analyse genrée de l'État et de ses politiques. L'impact de ces dernières sur les rapports sociaux de sexe et sur le rapport privé/public a été analysé en s'appuyant sur des enquêtes menées dans des pays très contrastés du point de vue de l'élaboration et de l'application tant des politiques sociales que familiales. Des approches théoriques différentes et souvent contradictoires ont tenté de saisir et d'analyser des orientations étatiques divergentes : par exemple, les politiques publiques de type universaliste et égalitaire qui caractérisent les pays nordiques ou, à l'opposé, les politiques fondées sur l'assistance comme celles prévalant au Royaume-Uni (Heinen 2000, p. 147-148) ; ou les remises en cause de l'État-providence et l'essor du travail du *care* et des 'services à la personne' à l'Ouest, la mise à mal des politiques sociales à l'Est, avec la diminution du montant des allocations, la réduction des congés parentaux ou la diminution du nombre de places dans les structures de garde des jeunes enfants.

La reconnaissance des femmes comme sujets, au-delà des rôles assignés ou des identités prescrites (tels que mères et épouses), est centrale dans la perspective d'une citoyenneté sociale et politique. En symbolisant le privé-domestique au sein de la division du travail entre les hommes et les femmes, ces dernières ont longtemps été exclues des grands symboles de l'individuation, l'échange monétaire, l'échange contractuel et l'échange discursif² : la monnaie comme moyen de paiement permettant à l'individu de se libérer de toute dette économique ou sociale ; le droit dont les formes démocratiques (liberté et égalité) définissent l'individu comme citoyen libéré des assujettissements tutélaires ; enfin, la discursivité, comme système de communication permettant à l'individu d'exister dans l'espace public en tant que sujet politique. Pour les femmes, cette dynamique est passée par leur dissociation d'avec la figure de la mère et par la libre disposition de soi, ce qui a supposé une série de réformes législatives telles que la fin de l'autorité maritale et paternelle, la libre disposition des biens propres et des fruits de

² Les développements sur la citoyenneté et la dynamique d'individuation des femmes sont inspirés de l'ouvrage de Bérengère Marques-Pereira, 2003.

leur travail, le droit au divorce, la liberté de passer des contrats, la capacité d'ester en justice ainsi que la libre disposition de leur corps — que ce soit à travers la liberté reproductive ou la lutte contre la violence physique dont elles peuvent être l'objet de la part des hommes (Jenson 1996). En matière de reconnaissance de l'égalité entre femmes et hommes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW sous son sigle anglais, signée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1979) a constitué un jalon majeur. De tels acquis ont été rendus possibles à travers un processus de construction d'un sujet politique visant à transformer en chose publique ce qui était auparavant vécu comme privé. Tel fut le sens des luttes féministes en faveur de l'accès au savoir, aux métiers et professions à égalité avec les hommes, des luttes suffragistes en faveur du droit de vote des femmes et d'un suffrage réellement universel, des luttes paritaires en faveur d'un droit effectif à l'éligibilité des femmes, des luttes en faveur de la liberté reproductive, la libre disposition de soi.

Cette dynamique de subjectivation politique et sociale repose sur un processus collectif qui passe par la construction d'une autonomie fondée sur l'émancipation des différentes formes de tutelle maritale, paternelle et masculine — émancipation qui laisse chaque femme libre de s'investir dans des groupes et des institutions sociales et politiques. Ainsi, la capacité des femmes à peser sur les rapports de force dans l'espace public est-elle devenue concevable et possible. À cet égard, soulignons l'importance d'une inclusion 'par le haut', sise dans la représentation politique, et 'par le bas', sise dans les associations volontaires de la société civile, car la citoyenneté n'est pas seulement une médiation verticale entre l'État et l'individu, mais aussi une médiation horizontale entre les individus eux-mêmes. C'est à leur intersection que peut émerger et se développer ce que les anglophones nomment l'*empowerment* (Marques-Pereira, Siim 2002).

Cette approche de la citoyenneté nous incite à considérer qu'au plan méthodologique, il importe d'appréhender les politiques publiques et les mouvements sociaux ou les associations de la société civile, comme deux champs de recherche non pas séparés, mais en perspective l'un avec l'autre. Dès les années

1980, des sociologues et des politologues ont ouvert un champ de recherche à part entière en examinant la citoyenneté sociale sous l'angle à la fois des politiques publiques genrées mises en place par les États (politiques sociales, politiques de contrôle de la sexualité, politiques de régulation du travail des femmes, politiques familiales) et des incidences des mobilisations féminines et féministes sur la formulation et la mise en œuvre de ces politiques (Gautier, Heinen 1993 ; Del Re, Heinen 1996). À partir des années 1990, la citoyenneté politique a été cernée sous l'angle d'une représentation politique visant l'égalité des femmes et des hommes (mesures et lois de quotas et de parité selon les pays) dans leurs liens avec des politiques publiques implicitement ou explicitement genrées et mises en perspective avec différentes associations de la société civile ou mobilisations sociales³.

Ce numéro des *Cahiers du Genre* aborde quatre enjeux majeurs des recompositions actuelles de la citoyenneté au regard des rapports sociaux de sexe : la représentation des intérêts et des identités, les politiques publiques, le mouvement féministe et le sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Le premier enjeu est appréhendé sous l'angle de l'exercice de la citoyenneté politique. Françoise Gaspard s'attache à la question de la parité comme nouvel horizon du féminisme, Alisa Del Re cerne la responsabilité des partis politiques en Italie et en Europe dans le développement d'une démocratie au masculin, Bérengère Marques-Pereira porte son attention à l'autre continent occidental, l'Amérique latine, et le Chili en particulier, pour montrer comment le genre devient une ressource politique. Ces trois études examinent, chacune à sa manière, les mécanismes qui favorisent la féminisation des instances de décision politique ou qui y font obstacle. Le deuxième enjeu a trait aux politiques publiques : Jane Jenson examine une tendance actuelle des politiques sociales, celle de l'investissement social, tandis que Marylène Lieber prend en considération

³ La recherche internationale dirigée par Jacqueline Heinen, assistée par Marylène Lieber, sur *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne*, dans le cadre du 5^e programme cadre de la Commission européenne, 2004, inaugure ce champ de recherche au niveau local : <http://webappl.web.sh.se/genreetlocal>.

une politique publique moins souvent étudiée sous l'angle des rapports sociaux de sexe : les politiques de sécurité en France et les violences faites aux femmes dans l'espace public. Ces deux analyses mettent en lumière les effets d'occultation de l'égalité des sexes par des politiques publiques qui se prétendent attentives au genre. Quant au féminisme, allemand en particulier, il est cerné par Ute Gerhard qui met en lumière les 'ondes longues' de ce mouvement ainsi que les revendications et les répertoires d'action qui ont structuré la seconde vague du féminisme. Ce faisant, elle met en relief la politisation du privé et plus particulièrement du corporel. Le quatrième enjeu, le sentiment d'appartenance à la communauté nationale est envisagé par Birte Siim. Elle étudie la manière dont différents pays européens ont posé les termes du débat sur le voile islamique à l'intersection des catégories de genre, d'ethnie et de religion, en soulignant l'importance de deux tensions, d'une part, entre égalité et diversité, et d'autre part, entre national et international.

En ce début du XXI^e siècle, la citoyenneté est un concept à la fois contesté et omniprésent. Les discours publics et politiques tout comme les débats intellectuels et scientifiques ne cessent de mobiliser des notions telles que nouvelle citoyenneté, citoyenneté sociale et politique, citoyenneté pluraliste, citoyenneté multi-culturelle, citoyenneté paritaire, citoyenneté transnationale, citoyenneté post-nationale. Une chose est certaine : la citoyenneté ne se laisse plus enfermer dans les cadres des traditions républicaine et libérale. Les mutations contemporaines, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles ou politiques, mettent en cause l'unicité et l'indivisibilité d'une citoyenneté fondée sur la seule logique nationale-étatique. Rien d'étonnant à cela. Depuis la décennie 1980 et la chute du mur de Berlin, une recomposition majeure des multiples rapports de force s'est déployée à la faveur des transitions de l'État social en Europe occidentale et dans les Amériques, des transitions à l'économie de marché en Europe de l'Est et centrale, des transitions à la démocratie libérale en Amérique latine, des migrations du Sud et de l'Est vers le Nord et l'Ouest. Autant de dynamiques qui s'insèrent dans une mondialisation capitaliste face à laquelle les États n'ont plus de prédominance absolue et évidente sur leur

territoire national et en matière de relations internationales, ni sur leurs pouvoirs régaliens et sociaux.

Comme dans les périodes antérieures de restructuration des rapports de force, les questions de savoir qui peut être citoyen et quels sont les droits et devoirs de citoyenneté se posent à nouveau, en faisant, cette fois, émerger un défi majeur : jusqu'où va se différencier la citoyenneté ? La communauté politique est-elle encore possible, dès lors que la citoyenneté se fragmente ? La diversité culturelle, les rapports sociaux de sexe, les inégalités sociales et la participation démocratique défient les fondements de la citoyenneté étatique-nationale. En même temps, l'égalité des sexes peut être proclamée dans les Constitutions, les lois électorales et les partis, tout en étant transgressée par les acteurs d'une démocratie encore souvent monosexuée et masculine. Les cheminements internationaux vers la parité peuvent déboucher sur des réformes que les partis n'ont de cesse de contourner, comme l'illustre le cas français, ou sur des refus de réformes comme le montre le cas italien. Les analyses de Françoise Gaspard et d'Alisa Del Re mettent ces phénomènes en relief. Cependant, comme le rappelle Bérengère Marques-Pereira, le cas latino-américain, et chilien en particulier, permet de souligner qu'une féminisation réelle des instances électives et exécutives peut aussi déboucher sur un usage du genre comme une ressource stratégique qui n'est toutefois pas exempte d'ambiguïtés. Ces passages à l'égalité en politique ne montrent-ils pas combien la démocratie demeure incertaine au regard de la citoyenneté politique des femmes ?

En outre, l'égalité des sexes peut être occultée, voire niée dans les politiques publiques. La conscience de genre peut s'avérer bien obscure pour les acteurs qui entendent mettre en place des politiques sociales qui ne réduisent pas les femmes à leur rôle de mère et qui n'ignorent pas que les travailleuses demeurent en butte à de multiples discriminations sur le marché du travail. La sensibilité au genre est également bien insuffisante pour instituer de véritables politiques de sécurité ciblées sur les violences faites aux femmes dans l'espace public. Ne sont-ce pas là des formes insidieuses de ce que les anglophones nomment le *backlash* et qui vident de sa substance une citoyenneté sociale à part entière pour les femmes ? Telle est la question qui émerge

des contributions de Jane Jenson et Marylène Lieber. Face aux multiples recompositions de la citoyenneté politique et sociale, le féminisme est confronté à des défis majeurs. La parité et la 'diversité' culturelle représentent aujourd'hui des enjeux comparables à la politisation du privé, du corporel et du domestique lors de la deuxième vague du féminisme. Au Nord comme au Sud, à l'Ouest comme à l'Est, la réception institutionnelle du genre renvoie à l'institutionnalisation de la notion de genre et des rapports sociaux de sexe au sein des structures de l'autorité politique, que ce soit au niveau étatique, au niveau infra-(régions, villes) ou supra-étatique (continental, mondial) ou encore au niveau supranational. La réception institutionnelle du genre peut être souvent interprétée comme le résultat d'une professionnalisation de plus en plus importante des mouvements de femmes et des mouvements féministes qui se sont largement institutionnalisés en groupes, associations, organisations non gouvernementales (ONG), réseaux et centres d'études. Elle est également le fruit de l'expertise de genre incorporée dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques.

L'article de Jane Jenson qui ouvre le numéro étudie les politiques publiques, et plus particulièrement les politiques sociales, mises en œuvre dès la fin des années 1990. Elle y décèle une « *attention nouvelle portée au genre* » qu'on retrouve dans les analyses théoriques produites par certains experts internationaux, comme par exemple Esping-Andersen. Après avoir oublié d'évoquer, dans ses premiers travaux sur les politiques sociales et la citoyenneté, les inégalités hommes/femmes, leur construction sociale, ou encore l'économie de la famille, ce dernier défend désormais un « *nouveau contrat de genre* » s'inscrivant dans le cadre de nouvelles politiques sociales. La participation des femmes à la vie économique et sociale est désormais valorisée, et ces politiques préconisent la 'conciliation' de la vie professionnelle et de la vie familiale (Heinen, Hirata, Pfefferkorn 2009). Les femmes sont désormais *l'objet* des politiques publiques mais elles ne sont pas pour autant inscrites, à égalité, dans la citoyenneté sociale et politique.

Sur ce point, ces politiques prennent le contre-pied des politiques sociales d'inspiration keynésienne comme des politiques néolibérales qui avaient abandonné toute notion de responsa-

bilité collective en matière d'égalité. La spécialiste canadienne propose une analyse critique de ce tournant dans son article. Ces nouvelles politiques mettent désormais l'accent sur l'« *investissement social* » et préconisent à cette fin la mise en place de nouveaux services de prise en charge des enfants, accessibles financièrement et de qualité, ou de nouvelles allocations. Cependant, si ces politiques cherchent à 'moderniser' les régimes de protection sociale après les échecs des politiques néolibérales dans ce domaine, elles écartent soigneusement les revendications féministes élaborées par les mouvements de femmes. Ces politiques sociales sont peut-être pénétrées par une certaine 'conscience du genre' et s'intéressent à la situation des femmes, au *care* et aux transformations des structures familiales, mais elles ne s'inscrivent pas pour autant dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans la sphère de la citoyenneté sociale. En d'autres termes, une action effective en faveur de l'égalité des sexes implique un mouvement revendicatif spécifique des femmes.

Ute Gerhard rappelle à ce propos le rôle historique joué par le mouvement des femmes quant aux changements intervenus dans les rapports sociaux de sexe : dès la Révolution française il transcendait les frontières nationales. Pour sa part, le mouvement des femmes allemand, et notamment ouest-allemand né dans les années 1970, se définissait — davantage encore que dans d'autres pays — comme un 'mouvement à la base' se composant d'un réseau de groupes, de projets et de rencontres. Cette forme lâche d'organisation était à la fois une force et une faiblesse : une force, parce que le mouvement, politiquement indépendant, offrait un espace à la diversité des initiatives ; une faiblesse aussi, car le principe d'autonomie ne lui permettait pas toujours d'atteindre ses objectifs. Mais c'est parce qu'a existé un mouvement collectif de refus du rôle sexué assigné aux femmes que des perspectives et des libertés nouvelles s'ouvrent aux générations actuelles. L'auteure souligne par ailleurs l'importance de la réunification de 1989 entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, et la nouvelle configuration qui en résulte. Ce tournant majeur a en effet changé la donne, pour les femmes et pour les politiques de genre à l'œuvre, comme pour le féminisme en tant que mouvement et en tant que théorie critique.

Depuis 1989, des féministes occidentales déplorent parfois un recul, voire la fin du 'nouveau' féminisme. Cependant, dès les années 1990, à l'échelle locale ou globale et indépendamment des courants occidentaux, des mouvements de femmes et des initiatives féministes, qualifiés de 'féminisme de la troisième vague', ont pris ancrage dans les Conférences mondiales de femmes organisées par les Nations unies à partir de 1975. Malgré leurs limites, ces rencontres ont permis de constituer une plate-forme revendicative pour les femmes et contribué à leur mise en réseau international. L'attention nouvelle au thème des 'droits humains des femmes' et la reconnaissance de la discrimination que constituent les violences sexistes à leur rencontre dans la plate-forme de Pékin en 1995 ont permis de souligner l'importance particulière de l'oppression dans la sphère privée. L'affirmation que les droits de l'homme sont aussi les droits des femmes renoue ainsi avec la promesse de liberté et d'égalité de tous les êtres humains, telle que pouvait la formuler dès 1876 Hedwig Dohm quand elle écrivait : « *Les droits humains n'ont pas de sexe* ». Ces droits doivent sans cesse être défendus et reconquis. L'histoire des mouvements de femmes est, en effet, « *une histoire de piétinements et d'échecs répétés, mais aussi de courageux recommencements* ».

Birte Siim montre, dans sa contribution, que les stratégies adoptées par les États-nations pour s'adapter à la diversité culturelle et religieuse diffèrent selon les traditions, les institutions et les cultures politiques nationales malgré les similitudes pouvant exister dans les débats publics. En s'appuyant sur les données empiriques rassemblées dans le cadre d'un programme de recherche européen centré sur le port du voile islamique, elle montre que la manière dont le voile est présenté dans les débats publics en Europe emprunte largement à deux rhétoriques : celle de l'égalité des sexes et celle de la spécificité culturelle. Le voile est très souvent perçu comme une menace pour les valeurs dominantes de l'égalité hommes-femmes. Le cas danois privilégié par l'auteure offre aux lecteurs et lectrices le paradoxe d'un débat médiatique exacerbé, aboutissant cependant à une législation tolérante sur le port du voile : la couverture médiatique a accordé une large place aux arguments de l'extrême droite, mais

la capacité de ce courant à influencer la législation sur le port du voile est restée limitée.

L'intérêt de la réflexion de Birte Siim est de croiser la question du genre avec le thème de la diversité raciale, ethno-culturelle et religieuse. La manière dont le problème est construit influe fortement sur les solutions qui y sont apportées. Les conflits qui opposent les principes d'égalité et de justice, par exemple le principe de l'égalité des sexes et la reconnaissance des minorités religieuses et culturelles, se conjuguent différemment selon les contextes — parfois dans un sens favorable à l'inclusion, d'autres fois dans un sens opposé conduisant à l'exclusion de certains groupes. Le cadre de la citoyenneté mérite donc d'être reconsidéré en tenant compte à la fois de la défense de l'égalité des sexes *et* des revendications en faveur de l'égalité « *ethnique et religieuse* ». Le croisement entre genre, ethnicité et religion varie dans les débats européens sur le foulard islamique (où la prise en compte du genre s'avère limitée), ainsi que dans les réglementations tributaires d'histoires spécifiques, quant aux rapports entre Église et État et suivant le type de politique migratoire. La majorité des huit pays européens étudiés ont adopté des approches plutôt conciliantes — l'interdiction totale ou partielle s'expliquant par une interprétation stricte de la laïcité, qui fait figure d'exception.

Alisa del Re centre sa réflexion sur la faible présence des femmes dans la sphère politique et, plus largement, sur l'inégalité des sexes en politique, car l'entrée des femmes dans les lieux de prise de décision politique a été lente et restrictive dans la quasi-totalité des pays européens. S'appuyant sur le cas italien, elle élargit son propos à l'ensemble des pays européens. La discrimination de sexe en politique a, certes, le plus souvent été rejetée explicitement par les diverses Constitutions, mais elle a été plus rarement combattue dans les faits. La faible présence des femmes parmi les élus est paradoxale, en ce début du XXI^e siècle, dans la mesure où elles sont largement présentes dans la vie professionnelle et dans les mouvements sociaux. Le droit des femmes d'être élues continue à se heurter aux jugements dépréciatifs (sur la compétence, l'opportunité, le désir, etc.) émanant des structures des partis. Celles-ci détiennent le mono-

pole de l'organisation du vote et des candidatures, mais restent des instances masculines.

Les partis politiques sont en effet nés masculins au XIX^e siècle, quand les femmes étaient à la fois cantonnées dans la sphère privée (et par conséquent largement exclues de la sphère publique dans son ensemble) et exclues du suffrage. En outre, la division sexuelle du travail attribuait systématiquement aux hommes certains emplois socialement valorisés. Le fonctionnement du monde politique s'inscrit dans cette division sexuée entre public et privé qui continue *de facto* à être considérée comme allant de soi. La genèse des partis a contribué à légitimer, dans les représentations, l'idée que la classe politique est composée d'hommes et ce, d'autant plus que les rares femmes qui y ont trouvé une place constituent des exceptions, fréquemment associées à l'autre sexe. Les mesures d'action positive ne sont adoptées le plus souvent qu'avec réticence, les grands principes d'égalité des sexes inscrits dans les Constitutions étant le plus souvent bafoués dans la mise en œuvre des lois électorales. Et comme l'observe Alisa del Re, « *quand la parité est imposée par la loi, elle prend souvent les partis au dépourvu* » et l'instauration de quotas crée des conflits au sein des partis quand il s'agit de faire place aux femmes.

Dans sa contribution centrée sur le Chili depuis la fin de la dictature, Bérengère Marques-Pereira s'intéresse à la présence et à l'expression des femmes quant à la politique institutionnelle. Des agences étatiques consacrées à la promotion des droits des femmes et des plans d'action d'égalité des chances en matière civile, économique, sociale et politique ont été mis sur pied. À la fin de la décennie 2000, on a aussi observé dans ce pays une féminisation sensible des fonctions législatives et exécutives, conjointement à la professionnalisation des groupes féministes centrés sur l'affirmation des droits des femmes. Dès les années 1990, ils ont pris de nouvelles formes organisationnelles (ONG, fondations, associations, centres d'études et de formation, etc.) allant de pair avec la transformation d'un féminisme de nature protestataire en un féminisme centré sur la coopération et la négociation avec l'État. Par ailleurs, la personne de Michelle Bachelet, d'abord ministre de la Défense, puis élue Présidente du pays, a ouvert une brèche dans les

représentations traditionnelles concernant les femmes (mères et victimes). On serait aujourd'hui en présence d'une double figure : celle — davantage portée par les classes moyennes — de la mère managériale, assumant avec efficacité une multiplicité de rôles sociaux (privé et public, domestique, professionnel et politique), fondée sur un imaginaire qui affirme les droits des sujets sociaux ; et celle — davantage présente dans les classes populaires — de la femme victime de violences, qui renvoie à un *imaginaire* de la souffrance.

Françoise Gaspard propose une réflexion sur le concept de parité « *aussi subversif que l'a été celui d'égalité au XVIII^e siècle* ». La revendication paritaire avait, on s'en souvient, provoqué une « *furieuse dispute* » parmi les féministes au cours de la dernière décennie du XX^e siècle. L'auteure s'intéresse dans un premier temps à la genèse de cette revendication. Les textes des organisations internationales — Nations unies, OCDE⁴, Conseil de l'Europe, Union européenne — illustrent le lent cheminement de l'exigence de la présence de femmes dans les lieux de pouvoir, dont l'adoption de la CEDAW en 1979 constitue un moment-clé. Plus tard seulement, la revendication de parité a été mise en avant par une partie du mouvement féministe. Si, aujourd'hui, ce terme renvoie aux rapports sociaux de sexe et pas seulement à la monnaie ou à la présence équilibrée des partenaires sociaux, c'est que la revendication sur la parité a imprégné le milieu des études féministes et a fini par pénétrer dans les partis ou les syndicats, quelle que soit la résistance de nombre de femmes dans les appareils. Des lois ont été votées dans ce sens et les statistiques sexuées permettent de rendre visible la sous-représentation des femmes. Mais si le pourcentage des élues dans les assemblées parlementaires a augmenté lentement par la suite, les exécutifs demeurent très majoritairement masculins, au plan national comme au niveau local. Un « *fratriarcat* » invisible mais puissant, un « *pacte tacite entre 'frères', à l'œuvre jusque dans les instances paritaires* » continue à freiner l'accès des femmes aux responsabilités.

Marylène Lieber cherche à comprendre pourquoi et comment les violences faites aux femmes n'apparaissent que marginalement.

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques.

ment dans les politiques de sécurité. Examinant les statistiques de police, elle constate que les agressions physiques et sexuelles sont évacuées des résultats diffusés, tout comme les peurs exprimées par les femmes d'être suivies, insultées ou l'objet d'interpellations. Pourtant, les chiffres de la délinquance publiés chaque année par le ministère de l'Intérieur pourraient donner à voir une autre réalité de ces violences, tant au niveau national qu'au niveau local. Les statistiques disponibles sont donc loin d'être des productions neutres : elles concourent de manière décisive à la « *définition des problèmes sociaux légitimes* ». En mettant ainsi en lumière « *ce qui compte et ce qui ne compte pas* », en soulignant la façon dont les chiffres de la criminalité sont produits, la chercheuse rappelle le caractère arbitraire de la production des chiffres qui servent à légitimer l'élaboration d'une action publique largement aveugle à la dimension sexuée. Les statistiques de criminalité construisent une réalité sociale partielle et présentent les femmes comme 'naturellement' vulnérables, révélant le caractère subjectif des données mobilisées. Les violences envers les femmes sont masquées et présentées comme non prioritaires pour l'action publique, « *assurant ainsi la non-remise en question des rapports sociaux de sexe inégalitaires* ».

Enfin, à partir de ses propres travaux de recherche menés au cours des décennies écoulées, Jacqueline Heinen, dans un entretien avec Roland Pfefferkorn, revient sur l'intérêt et les limites des enquêtes comparatives internationales, et plus particulièrement sur celles qui ont porté sur les politiques sociales dans une perspective sexuée (Barbier, Letablier 2005 ; Heinen *et al.* 2009). Elles ont le mérite de révéler des similitudes ou des différences, de mettre en lumière des particularités locales ou nationales non perçues jusque-là, et surtout de faire surgir de nouveaux questionnements. Grâce à leur *dimension qualitative*, ces enquêtes mettent au jour la complexité des facteurs à prendre en compte dans toute démarche comparative, ainsi que l'importance d'une *approche interdisciplinaire*. En raison de traditions de recherches différentes, le croisement de disciplines implique en effet d'emblée des débats sur la méthode comparative choisie et contribue à questionner la construction des indicateurs. Trop souvent, dans nombre de travaux antérieurs, le recours aux données quantitatives ne s'encomrait pas de

réflexions quant aux biais inhérents à l'usage des statistiques, sans compter que les concepts et contextes mobilisés varient fortement « *d'un contexte à l'autre, d'une discipline à l'autre et a fortiori d'un pays à l'autre* ».

Que ce soit à propos des politiques sociales, de l'emploi, de la famille, de la petite enfance ou des personnes âgées, les configurations nationales ou locales varient fortement, la place assignée aux femmes étant nettement différenciée. À noter qu'en raison des histoires spécifiques à chaque société, les clivages intereuropéens sont plus subtils que les traditionnelles oppositions Est-Ouest ou Nord-Sud. À titre d'exemple, Jacqueline Heinen rappelle à quel point l'Allemagne de l'Est et la Pologne, quoique relevant durant plusieurs décennies d'un même cadre systémique, étaient distinctes sur les questions de la garde des enfants et du travail des femmes en raison d'influences contrastées, tant sur le plan de la religion que des idées féministes.

L'article d'Asuncion Fesnoza-Flot, publié en hors-champ, s'intéresse, dans le cadre de la migration vers la France de femmes philippines, au vécu de leurs conjoints restés au pays avec les enfants. Elle analyse comment le quotidien des maris se trouve bouleversé par l'absence de leurs femmes.

En dépit de l'aide que la plupart — mais pas tous — reçoivent des femmes de la famille étendue, ils vivent une remise en cause de leur masculinité qui s'exprime, dans une société où les rôles sexués restent fortement marqués, par le fait que leurs femmes deviennent le principal soutien de la famille, tandis qu'ils doivent endosser la responsabilité des soins et de l'éducation aux enfants, du travail domestique, de la gestion du quotidien. L'auteure montre que ce n'est pas tant le fait de devoir prendre en charge la maison et la famille mais bien de ne plus être le pourvoyeur de revenus du foyer qui est source de souffrance pour ces hommes.

Béregère Marques-Pereira et Roland Pfefferkorn

Références

- Barbier Jean-Claude, Letablier Marie-Thérèse (eds) (2005). *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*. Bruxelles, Peter Lang.
- Del Re Alisa, Heinen Jacqueline (eds) (1996). *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme ».
- Dohm Hedwig (1876). *Der Frauen Natur und Recht. Zur Frauenfrage zwei Abhandlungen über Eigenschaften und Stimmrecht der Frauen*. Berlin, Wedekind & Schwieger.
- Esping-Andersen Gøsta (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton, Princeton University Press.
- Gautier Arlette, Heinen Jacqueline (eds) (1993). *Le sexe des politiques sociales*. Paris, Côté-femmes.
- Heinen Jacqueline (2000). « Politiques sociales et familiales ». In Hirata Helena, Laborie Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle (eds). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris, PUF [2^e éd. 2004].
- Heinen Jacqueline, Hirata Helena, Pfefferkorn Roland (eds) (2009). Introduction à « État / travail / famille : 'conciliation' ou conflit ? » *Cahiers du genre*, n° 46.
- Jenson Jane (1996). « La citoyenneté à part entière. Peut-elle exister ? » In Del Re Alisa, Heinen Jacqueline (eds).
- Marques-Pereira Bérengère (2003). *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, Armand Colin.
- Marques-Pereira Bérengère, Siim Birte (2002). "Representation, Agency and Empowerment". In Hobson Barbara, Lewis Jane, Siim Birte (eds). *Contested Concepts in Gender and Social Politics*. Cheltenham, Northampton, Edward Elgar.
- Marshall Thomas Humphrey (1992). *Citizenship and Social Clas*. London, Pluto Press.